



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2011

L'an deux mil onze et le **vingt cinq mars à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la commune de GARNERANS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Christiane THIBERT, Maire de Garnerans.

Présents : Mmes Christiane THIBERT, Solange DUMAS, Colette BERGER, Patricia DUBOIS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Michel ARIES, Jean-Pierre BOURGEOIS, Franck FURTIN, Christian HARTWICH, Benoit JABOULET et Dominique VIOT.

Absent : Pascal GUILLON

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 21 mars 2011

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Viot a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 25 février 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 25 mars 2011.

Ordre du jour

- **Vote du budget communal primitif 2011**
- **Vote de taux d'imposition 2011**
- **Participation à l'achat des fournitures scolaires des enfants fréquentant le collège de Thoissey (APEC)**
- **Attributions subventions 2011**
- **Attribution subvention au Fond Solidarité Logement**
- **Convention fourrière avec la SPA**

Délibérations :

Approbation du budget Primitif 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2011 pour un montant de :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	416 496,00 €	297 337,50 €
Recettes	416 496,00 €	297 337,50 €

Vote des taux d'imposition 2011

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'augmentation ou non des taux d'imposition de l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE à l'unanimité des présents et représentés le maintien du taux de taxe foncière sur le non-bâti pour 2011 au même niveau que 2010 soit 39,16 %.**

- **APPROUVE** à l'unanimité des présents et représentés le maintien du taux de taxe foncière sur le bâti pour 2011 au même niveau que 2010 soit 13,38 %.
- **APPROUVE** à l'unanimité des présents et représentés le maintien du taux de taxe d'habitation pour 2011 au même niveau que 2010 soit 11,28 %.

Participation aux fournitures scolaires des membres de l'Association des Parents d'Elèves du Collège Bel Air de Thoissey

Madame le Maire fait part de la demande de l'Association des Parents d'Elèves du Collège Bel Air de Thoissey concernant la participation aux fournitures scolaires des élèves de la commune fréquentant l'établissement. Elle demande à l'assemblée d'accepter celle-ci par un forfait à hauteur de 50 % par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents et représentés la participation aux fournitures scolaires des élèves de Garnerans scolarisés au Collège Bel Air de Thoissey par un forfait à hauteur de 50 % par enfant. Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.

Attribution subvention 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution des subventions suivantes :

Subventions aux associations :

- Club de l'Amitié 150 Euros
- FNACA 50 Euros
- Sou des Ecoles 800 Euros
- Société Communale de Chasse 50 Euros
- L'association des JSP 20 Euros par enfant de la commune.
- Comité de Fleurissement 300 € et la collectivité finance l'achat de fleurs, des fournitures et de l'arrosage pendant les congés

Autres subventions :

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- 30 € pour MFR de la Saulsaie
- 20 € à l'EREA (Etablissement Régional d'Education Adaptée) pour financer l'achat d'une licence sportive pour un élève de la commune
- 30 € à la Chorale « En'Chanteurs » des enfants de St Didier sur Chalaronne
- 80 € à l'Amicale des Donneurs de Sang
- 80 € à la Croix-Rouge
- 50 € à la prévention routière

Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.

Demandes refusées:

- Académie de la Dombes
- Collège privé Saint Joseph pour 6 élèves : participation aux frais de fournitures scolaires
- Association des Anciens Combattants (section de Thoissey)

Attribution subvention au Fond Solidarité Logement année 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : **ACCEPTE d'allouer à l'unanimité des membres présents et représentés, une subvention au Fond Solidarité Logement**

Soit 0.30 € par habitants x 662 habitants = 198,60 € pour l'année 2011.

Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574

Convention de fourrière avec la SPA pour l'année 2011

Madame le Maire fait part du renouvellement de la convention avec la SPA de Lyon pour l'année 2011

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

↳ **Refuse à la majorité des membres présents et représentés, que la commune renouvelle la convention avec la SPA.**

Rapports des commissions :

Communication

Site Internet : 3360 visites à ce jour.

Inauguration de la place : maintien de la date du 30 avril avec cérémonie sobre.

Madame le Maire réunira prochainement la commission pour la fiche info.

Action sociale et culturelle

Réunion du CCAS lundi 28 mars pour l'approbation du compte administratif 2010 et le vote du budget 2011 et l'aide aux familles.

Fête du village : mise en stand by.

Urbanisme et environnement

Cœur du Village : Prochaine réunion de pré-réception.

Le traitement de surface des bétons désactivés a été réalisé comme prévu.

Pour le local des associations, un nouveau devis a été demandé.

Rafraichissement du poids public par une équipe de bénévoles.

Les travaux de toit de l'église ont été effectués.

Finances

Réunion de la CCID (Commission Communales des Impôts Directs) s'est tenue le 22 mars pour vérification et contrôle des permis de construire. Le contrôleur a procédé à la visite du village.

Questions diverses

Le parcours cantonal des pompiers aura lieu le 1^{er} mai à Garnerans.

La séance est levée à 00h20.

Prochain Conseil le Vendredi 29 avril 2011 à 20 h 30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christiane THIBERT